

Nos droits valent bien une grève générale !

Nous avons connu, entre mars et juillet dernier, une mobilisation exceptionnelle - par sa durée comme par la diversité de ses approches - contre la loi « Travail ». Celle-ci a été définitivement adoptée fin juillet, par l'application de l'article 49-3 de la constitution qui dispense de vote devant l'assemblée nationale.

L'enjeu, aujourd'hui, pour tou·te·s ceux·celles qui pâtiront de cette **dégradation historique de leurs droits** (travailleur·euse·s, précaires, chômeur·euse·s, jeunes, retraité·e·s, etc.) est **d'empêcher la publication des décrets d'application de cette loi, d'obtenir son abrogation**, d'œuvrer à la construction d'un droit du travail réellement protecteur des salarié·e·s, d'arracher de nouveaux droits sur les conditions et le temps de travail, de **repandre en main leurs vies pour finalement viser à abolir le salariat en tant que rapport économique d'exploitation capitaliste.**

Une victoire sur la loi « Travail » reste à notre portée. Rappelons que le Contrat d'Insertion Professionnelle (CDD visant à faire travailler les jeunes pour des salaires en-dessous du Smic), adopté le 20 décembre 1993 et dont les décrets d'application ont été publiés le 23 février 1994 a été suspendu un mois plus tard puis abrogé en août de la même année grâce à la forte opposition populaire à cette régression sociale.

En ce mois de septembre, **il est temps que nous reprenions la main sur ce mouvement social** qui ne demande qu'à renaître. Il faut que ce soit **l'ensemble des travailleur·euse·s**, avec ou sans emploi, **qui décide des actions nécessaires à mener et de leur temporalité.** Nous ne pouvons plus nous permettre d'obéir à un calendrier

et à des règles du jeu fixées par d'autres - État et « partenaires sociaux ». Sur nos lieux de travail et de vie - entreprises, quartiers, places publiques... - **organisons-nous en assemblées générales souveraines et décisionnelles.** Œuvrons à ce que l'expression et les volontés de chacun·e y soient prises en compte d'égal à égal.

Expérimentons la démocratie réelle, horizontale et directe. Opposons notre modèle d'organisation, créatif et en évolution permanente, aux dénis de démocratie gouvernementaux, à la parodie de « dialogue social » que la loi « Travail » contribue encore à déséquilibrer.



Ce mouvement social est également le bon moment pour s'impliquer dans un syndicat, **participer à ce laboratoire de démocratie directe, de solidarités et d'alternatives que peut-être le syndicalisme** si - comme à la CNT - un soin particulier est porté à ces problématiques, loin du corporatisme et de la bureaucratie, qui confisquent trop souvent aux travailleur·euse·s ce formidable outil d'auto-organisation.

Enfin, si nous voulons réellement peser et faire pression sur ceux qui sont derrière cette loi « Travail », il faut viser les intérêts du patronat : **c'est à nous, qui produisons les biens et les services, de décider de la façon dont doit s'organiser cette production.** Plutôt que des « journées d'action » ponctuelles, **c'est la grève générale reconductible que nous devons opposer au patronat.** Par ailleurs, une telle grève peut être **un moment fort de réappropriation de nos lieux de vie et de travail, de construction d'alternatives au salariat et à l'organisation autoritaire et hiérarchique propres à l'État et au capitalisme.**

Autogérons nos luttes ! Luttons pour l'autogestion !

Confédération Nationale du Travail
Syndicat Intercorporatif de Nantes et sa Région
c/o B17, 17 rue Paul Bellamy, 44000 Nantes
<http://ulnantes.cnt-f.org> - interco44@cnt-f.org

